

GLENCORE

# Mémoire

Recommandations de Glencore Canada pour le  
développement harmonieux de l'activité minière

19 mai 2023

# Table des matières

<b>Sommaire exécutif</b>	<b>3</b>
<b>Mine Raglan, une histoire de partenariat depuis 1995</b>	<b>5</b>
<b>Nos recommandations pour un développement harmonieux de l'activité minière</b>	<b>6</b>
Harmonisation des activités sur le territoire, l'acceptabilité sociale et la prévisibilité de l'activité minière	6
Gouvernance et le régime minier	8
L'encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé	9
Les retombées des activités minières	10
<b>Conclusion</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 1 Mine Raglan Faits saillants 2022</b>	<b>12</b>

## Sommaire exécutif

Le gouvernement du Québec a entamé une vaste démarche consultative et participative afin de susciter la discussion, et ultimement de favoriser le développement harmonieux de l'activité minière. La compagnie Glencore est l'une des plus grandes entreprises diversifiées de matières premières au monde et un important producteur et négociant de plus de 60 produits de base. Au Québec seulement, Glencore opère deux affineries, deux fonderies, une mine dans le nord du Québec, et trois bureaux administratifs à Laval, Montréal et Rouyn-Noranda, employant au total quelque 3000 personnes.

Par ses activités, Glencore produit du nickel, du cuivre et du zinc, des métaux de base essentiels à la vie moderne et à la transition énergétique. Le nickel entre dans la fabrication de l'acier inoxydable et des batteries électriques tandis que les propriétés conductrices et antibactériennes du cuivre sont grandement prisées. Le zinc, qui sert principalement à la galvanisation de l'acier, permet de construire des infrastructures durables en plus d'être indispensable à la construction d'éoliennes. Glencore soutient la vision du gouvernement du Québec envers la nécessaire transition énergétique et la lutte aux changements climatiques ainsi qu'envers la création de richesse via la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025).

Située à l'extrémité nord du Québec, Mine Raglan opère en pleine autonomie plusieurs mines souterraines exploitant une série de gisements à forte teneur en nickel et en cuivre depuis 25 ans. Mine Raglan est un solide partenaire économique au Québec, engagé depuis 1995 envers le développement responsable du potentiel géologique et minier du Nord québécois. Son action en matière d'engagement social et communautaire contribue au maintien de relations durables et équitables avec ses employés, les Nunavimmiut, ainsi que les communautés avec lesquelles l'entreprise collabore.

Glencore possède plusieurs autres claims miniers au Québec qu'elle explore en partenariat avec d'autres compagnies, à Matagami et à Murdochville par exemple. Lorsqu'elle s'associe avec d'autres compagnies, Glencore prend soin de rechercher des partenaires responsables, dont les pratiques sociales et environnementales sont guidées par les plus hauts standards.

Nous souhaitons que cet exercice de consultation publique soit l'occasion de prendre un pas de recul et de considérer d'un œil objectif la question du développement et de l'acceptabilité des opérations minières et métallurgiques. Glencore fonde ses processus opérationnels et environnementaux sur la mesure et la science dans une perspective d'amélioration continue. Nous estimons qu'un traitement objectif de l'information, fondé sur la science et non sur le sensationnalisme, devrait guider l'analyse des faits. Trop souvent, dans les dernières années, les débats entourant l'activité minière ont été menés par la désinformation, suscitant ainsi des inquiétudes injustifiées chez les parties prenantes.

Nous sommes extrêmement soucieux de nos employés en particulier et de nos parties prenantes en général. En plus d'offrir de bonnes rémunérations, nous avons à cœur de proposer des milieux de travail sécuritaires<sup>1</sup> et de contribuer au bien-être des communautés. Nos employés sont généralement fiers de contribuer à la production de métaux essentiels au virage énergétique. Nous le sommes aussi et nous nous employons constamment à mériter notre privilège d'opérer dans les communautés qui nous accueillent.

---

<sup>1</sup> En 2021, les mines Matagami et Raglan, opérées par Glencore, ont remporté le prestigieux trophée John T. Ryan pour avoir opéré toute l'année sans accidents rapportables. Mine Matagami a cessé ses opérations en 2022.

**Nos recommandations afin de favoriser un développement harmonieux de l'activité minière et métallurgique :**

- 1- Mieux harmoniser les processus et exigences de consultation afin d'éviter de générer une fatigue de consultation nuisant à la qualité des données.
- 2- Mieux faire connaître l'encadrement législatif et réglementaire du secteur minier.
- 3- Créer une zone tampon et mettre en place des mécanismes formels afin d'éviter une trop grande proximité entre les zones résidentielles et opérationnelles lorsqu'une installation minière ou métallurgique est située en zone urbaine.
- 4- Faciliter l'accessibilité aux données de suivi des projets et aux éléments environnementaux d'importance, incluant celles de projets non encore réalisés, afin d'améliorer l'approche systémique d'analyse de la capacité d'accueil des milieux.
- 5- Encourager toutes les entreprises ayant des projets miniers à souscrire au programme VDMD en gage d'assurance qualité ESG.
- 6- Adopter des politiques structurantes complémentaires à la réglementation et prévoir la mise en place d'incitatifs à la R&D et l'innovation afin de favoriser l'amélioration de la performance environnementale des mines.
- 7- Favoriser une redistribution plus équitable des redevances fiscales au profit des régions ressources et la mise en place d'un cadre de gouvernance visant à pérenniser les bénéfices locaux et régionaux.

## Mine Raglan, une histoire de partenariat depuis 1995

Mine Raglan est située au Nunavik dans le Grand Nord québécois. Le territoire d'exploitation de Mine Raglan s'étend sur 70 kilomètres et se compose de plusieurs gisements à forte teneur en nickel et en cuivre couvert par 1291 claims d'exploration et 16 baux miniers.

Mine Raglan a été le premier projet minier au Canada à signer une entente sur les répercussions et les avantages (ERA) avec un groupe autochtone. Rédigée conformément aux dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), l'Entente Raglan a servi de référence pour l'élaboration d'autres accords avec les Autochtones pour l'industrie minière et d'autres secteurs industriels. Cette entente socioéconomique a pour objectif de favoriser la pleine participation des parties inuites au projet. Tous les engagements initiaux, sociaux et environnementaux, prévus dans l'entente ont été respectés, voire surpassés. La mise en place des programmes Tamatumani pour la formation professionnelle et RIDE (*Rapid Inuit Development and Employment*) pour les Nunavimmiut se sont traduites par une augmentation importante de l'embauche d'employés inuits. Les communautés reçoivent des redevances importantes sous forme de partage des profits notamment. Sur le plan environnemental, l'implantation du système *Zero Process Water Discharge* a permis la récupération de l'eau de procédé tandis que deux éoliennes subviennent à une partie des besoins énergétiques de la mine, réduisant ainsi le recours au diesel.

Les faits saillants 2022 de Mine Raglan sont présentés en annexe.

## Nos recommandations pour un développement harmonieux de l'activité minière

### Harmonisation des activités sur le territoire, l'acceptabilité sociale et la prévisibilité de l'activité minière

Les compagnies minières ont développé des pratiques de consultation publique et d'évaluation environnementale afin de consulter et d'engager les parties prenantes. À Mine Raglan, ces pratiques sont régies par l'Entente Raglan. En plus des pratiques courantes d'engagement des parties prenantes, les compagnies sont tenues de développer leurs projets conformément aux lois municipales, régionales et gouvernementales, tant provinciales que fédérales, en vigueur. L'exploitation des ressources est encadrée de façon à atténuer l'impact des projets sur le milieu.

Nous aimerions souligner notre accord et soutien à la position du Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) sur la question de la consultation :

« Nous croyons que cette multiplication des processus de consultation cause de la confusion auprès des citoyens et des communautés, en plus d'accaparer d'importantes ressources humaines et financières et de créer une fatigue chez les intervenants, notamment les communautés autochtones. »<sup>2</sup>

Mine Raglan a expérimenté cette fatigue de 2014 à 2017 lors du processus de consultation mené dans le cadre du projet Sivumut<sup>3</sup>. Conformément aux meilleures pratiques, les activités suivantes ont été réalisées :

- Préconsultation (diagnostic des relations et co-design des consultations);
- Consultations (session d'information, groupes de travail impliquant différents groupes, dont les groupes vulnérables, ateliers de travail, etc.);
- Session d'information rétrospective;
- Audience publique de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK);
- Comité de suivi de l'Évaluation des incidences environnementales et sociales (ESIA) et révision des mesures d'atténuation (Sous-comité Sivumut);
- Comité de gouvernance (Comité Raglan);
- Production en envois de documents, sommaires, affiches, rapports et courriels.

Tout au long du processus, nos partenaires inuits ont exprimé clairement leur fatigue en lien avec une consultation jugée excessive et la pression exercée par les multiples demandes émanant de plusieurs sources sur les leaders locaux.

Encore aujourd'hui, l'addition des exigences gouvernementales à nos processus internes déjà exhaustifs nous amène à consulter : sondage de perception (aux 3 ans), évaluation de l'état de référence (aux 2 ans), plan de suivi social (annuel), Comité Raglan, sous-comité du plan de fermeture, sous-comité Akkivik, etc.

Nous estimons donc que les divers paliers gouvernementaux devraient harmoniser leur processus d'évaluation des impacts afin d'éviter la fatigue de consultation des parties prenantes et s'assurer une qualité de données.

#### **Recommandation 1 : Mieux harmoniser les processus et exigences de consultation afin d'éviter de générer une fatigue de consultation nuisant à la qualité des données.**

L'acceptabilité sociale doit être basée sur un partage d'information et sur des faits avérés – superficie occupée, exigences environnementales, réglementation, plan de fermeture et obligation de garanties financières, analyses hydrogéologiques – et non sur des perceptions ou la désinformation. L'acceptabilité doit également reposer sur une

<sup>2</sup> Extrait du Mémoire du CPEQ

<sup>3</sup> Le projet Sivumut (« aller de l'avant » en inuktitut) comprend deux phases additionnelles aux activités actuelles de Mine Raglan, lesquelles devraient permettre de poursuivre l'exploitation minière jusqu'en 2040 et au-delà.

prévisibilité bidirectionnelle. Les communautés doivent être informées des contraintes du régime minier. Les compagnies, pour leur part, doivent pouvoir camper leur investissement dans un cadre légal stable et prévisible étant donné les délais importants entre la découverte d'un gisement et son exploitation. En ce sens, nous partageons l'avis du CPEQ et sa recommandation :

« Le CPEQ note que l'encadrement législatif et réglementaire des activités minières est complexe et mal compris par le grand public. Nous croyons qu'une meilleure compréhension des mécanismes légaux en place, notamment pour assurer la protection de l'environnement et de la santé, favoriserait l'acceptabilité sociale des projets miniers. Il en va de même du processus d'octroi des claims miniers et des obligations qui s'y rattachent. Une meilleure connaissance des processus de consultation permettant aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations faciliterait également la participation du public aux projets miniers et favoriserait ainsi leur acceptabilité. »

**Recommandation 2 : Mieux faire connaître l'encadrement législatif et réglementaire du secteur minier.**

Il existe des outils d'aménagement du territoire tels les OGAT qui permettent d'assurer une cohabitation harmonieuse des activités minières avec les autres usages du territoire, y compris la possibilité de désigner un territoire comme étant incompatible avec l'activité minière. Dans le cas d'installations minières et métallurgiques situées à proximité de zones urbaines, il convient de prévoir une zone tampon et de prévoir des mécanismes qui évitent une trop grande proximité entre la zone résidentielle et la zone où s'exercent les activités minières ou métallurgiques.

**Recommandation 3 : Lorsqu'une installation est située en zone urbaine, créer une zone tampon et mettre en place des mécanismes formels afin d'éviter une trop grande proximité entre les zones résidentielles et celles d'opération des activités minières ou métallurgiques.**

Enfin, nous croyons que le gouvernement du Québec a un rôle à jouer afin de faciliter et d'accélérer le long processus d'encadrement législatif et réglementaire auquel sont soumis les projets miniers. Par exemple, nous sommes tenus, lors de l'ESIA, d'évaluer les impacts cumulatifs d'anciens projets sur les projets en cours. Ces évaluations, qui cherchent à répondre à certaines des préoccupations exprimées par le public ou identifiées par l'analyse environnementale, représentent un défi important pour les promoteurs compte tenu de l'absence et/ou de la difficulté d'accès aux données. Le gouvernement du Québec pourrait jouer un rôle dans le processus en facilitant l'accès aux données.

**Recommandation 4 : Faciliter l'accessibilité aux données de suivi des projets et aux éléments environnementaux d'importance, incluant celles de projets non encore réalisés, afin d'améliorer l'approche systémique d'analyse de la capacité d'accueil des milieux.**

## Gouvernance et le régime minier

Toutes les mines en opération au Québec membres de l'Association minière du Québec (AMQ) doivent souscrire au programme Vers un développement minier durable (VDMD) développé par l'Association minière du Canada (AMC). Ce programme exhaustif est reconnu à travers le monde pour sa rigueur et l'assurance qu'il procure en termes de gestion des risques sociaux et environnementaux et cadre de gouvernance.

Plusieurs pays ont d'ailleurs adopté les principes VDMD sous le label Towards Sustainable Mining (TSM). Les grandes sociétés minières comme Glencore sont également membres de l'ICMM (International Council on Mining & Metals) où les standards de conformité sont encore plus élevés. L'amélioration continue est une des exigences phares de ces programmes auxquels Glencore souscrit.

**Recommandation 5 : Encourager toutes les entreprises ayant des projets miniers à souscrire au programme VDMD en gage d'assurance qualité ESG.**



## **L'encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé**

L'innovation, socle de l'amélioration continue, permet d'améliorer la performance environnementale des mines en favorisant la mise au point de technologies ou de pratiques qui réduisent la consommation d'eau, améliorent la gestion et l'élimination des résidus, permettent le tri et le recyclage des matières en amont, favorisent l'électrification de l'exploitation, etc.

L'électrification des opérations est entravée par le manque de disponibilité des véhicules miniers électriques et, dans certains cas, par l'absence de raccordement au réseau d'Hydro-Québec. Ainsi, des politiques gouvernementales structurantes sont nécessaires afin de faire de l'électrification des exploitations minières une priorité.

Outre l'adoption de politiques structurantes, la mise en place d'incitatifs reconnaissant l'amélioration progressive et supportant la R&D et l'innovation technique et opérationnelle, favorise le déploiement d'une démarche d'amélioration continue.

**Recommandation 6 : Adopter des politiques structurantes, complémentaires à la réglementation, et prévoir la mise en place d'incitatifs à la R&D et l'innovation afin de favoriser l'amélioration de la performance environnementale des mines.**

## Les retombées des activités minières

La première retombée de l'activité minière est la vie telle qu'on la connaît. Sans extraction, il n'y a ni urbanisation, ni infrastructures routières, ni électricité. Les retombées économiques régionales de l'activité minière sont par ailleurs bien connues et documentées. Tout le défi réside en l'équilibre des bénéfices et des impacts sur le milieu récepteur. Les bénéfices fiscaux et les mécanismes de redistribution sont à ce chapitre beaucoup moins connus.

Nous croyons qu'une redistribution plus équitable des bénéfices fiscaux au profit des régions ressources faciliterait l'acceptabilité des activités minières. En outre, les redevances fiscales devraient faire l'objet d'un cadre de gouvernance visant à assurer la pérennité des fonds, dans une perspective de long terme s'étendant au-delà de la vie de la mine.

**Recommandation 7 : Favoriser une redistribution plus équitable des redevances fiscales au profit des régions ressources et la mise en place d'un cadre de gouvernance visant à pérenniser les bénéfices locaux et régionaux.**

## Conclusion

Glencore Canada réitère son appui envers le développement harmonieux de l'activité minière et les démarches du gouvernement du Québec en ce sens.

Cette démarche doit d'abord et avant tout reconnaître l'apport névralgique de l'industrie minière à la société civile, et ce à plusieurs niveaux. La construction de nos villes et communautés et les objets que nous utilisons dans notre quotidien reposent sur la transformation de matières extraites. Rappelons à ce chapitre que 60% de l'acier utilisé dans la fabrication du pont Champlain provient des mines de la Côte-Nord et que le cuivre du câble du nouveau REM est issu de la filière Horne-CCR-Nexans.

Les compagnies comme Glencore prennent les moyens nécessaires pour répondre à une demande grandissante, dans un contexte de pénurie annoncée. Cette course aux métaux ne nous soustrait pas à nos obligations de développement durable et responsable, bien au contraire. Nous estimons toutefois que la démarche doit être équitable et s'appliquer à tous les types de développement. Elle doit également s'appuyer sur les faits et la science et être sensible aux réalités de l'industrie, et non au seul sentiment populaire.

Enfin, grâce à son hydro-électricité, le Québec a l'avantage de pouvoir produire et affiner des métaux en émettant beaucoup moins de GES que d'autres pays, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs internationaux de l'Accord de Paris. La fonderie Horne recycle annuellement quelque 100 millions de tonnes de rebuts métalliques, dont 50 000 tonnes de déchets électroniques, et ce de manière sécuritaire, contribuant ainsi à l'économie circulaire en plus de réduire les besoins en métaux vierges.

Ainsi, nous croyons faire partie de la solution et souhaitons en ce sens participer au débat.

## Annexe 1 Mine Raglan Faits saillants 2022

# FAITS SAILLANTS 2022

MINE RAGLAN



## PORTRAIT

- Situé au Nunavik (nord du Québec)
- En opérations depuis 1995
- Le plus important producteur québécois de nickel

## INSTALLATIONS

- Quatre mines souterraines en activité (trois depuis février 2023)
- Un concentrateur
- 4 réseaux de production électrique autonomes
- Deux éoliennes de 3 MW chacune
- Complexe d'hébergement

## TRANSPORT

- Réseau de routes praticables toute l'année relie notre complexe minier à une piste d'atterrissage située à Donaldson ainsi qu'aux entrepôts et installations portuaires de Baie Déception.

## PRODUCTION

**24 232** tonnes de nickel  
**5 488** tonnes de cuivre  
**498** tonnes de cobalt

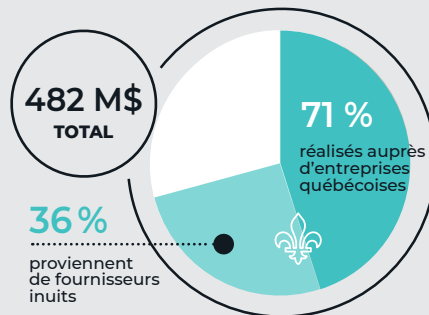


## EMPLOYÉS

- 91% sur des horaires de rotation
- 9% dans nos installations du sud
- 22% femmes
- 17% proviennent des communautés inuites locales
- 270 types de postes au site minier

## PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

### ACHATS biens et services en 2022



- 245 M\$** Somme des partages de profits, allocations et paiements divers remis aux communautés nunavimmiut depuis 1995
- 900 k\$** Montant moyen remis annuellement en dons, commandites ainsi que projets de développement social et économique
- 185 M\$** Masse salariale



## SIVUMUT : ALLER DE L'AVANT

Le projet Sivumut a pour objectif d'assurer le futur de Mine Raglan jusqu'en 2040 et au-delà. Le projet minier 14 fait partie de la phase 2 de ce plan, et devrait être livré en février 2024.

Puisque seulement 15 % de la propriété est explorée actuellement, dès 2023, nous miserons sur l'exploration pour sécuriser l'inventaire minéral et ainsi contribuer à positionner Glencore sur le marché des batteries électriques.

L'Entente Raglan a été signée en 1995 entre Mine Raglan et cinq partenaires inuits, soit la Société Makivik ainsi que les deux communautés inuites de Salluit et de Kangiqsujuaq, appuyées par leur corporation foncière respective.

Mine Raglan a été le premier projet minier au Canada à signer une entente sur les répercussions et les avantages (ERA) avec un groupe autochtone. Depuis, l'Entente Raglan a été utilisée comme point de référence pour d'autres accords concernant les Autochtones dans l'industrie minière et dans d'autres secteurs industriels.

### Éléments clés de l'Entente :

- protection de l'environnement
- atténuation des impacts des activités minières sur le territoire
- partage des profits
- contrats prioritaires aux entreprises inuites
- formation et employabilité des communautés locales

## PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS



En 2022, les 2 éoliennes ont permis d'économiser :



Plus de  
**3**  
millions de litres de diesel



**8 440**  
tonnes de gaz à effet de serre (GES)



Équivalent de  
**2 200**  
véhicules retirés du réseau routier

Le nickel est l'un des minéraux critiques et stratégiques établi par le gouvernement du Canada comme étant essentiel pour les travailleurs, l'économie et un avenir plus vert.

Plan de décarbonisation  
Glencore



**50%**  
d'ici 2035

**ZÉRO**  
émission net  
d'ici 2050



ISO 14001



Intertek

Tamatumani, qui signifie « second départ » en inuktitut, a pour objectif d'attirer et de retenir en emploi le plus grand nombre possible de Nunavimmiut. Le programme offre du soutien pour assurer leur progression et leur intégration au sein de nos divers départements.

**201** employés Nunavimmiut au site de Mine Raglan en 2022.\* De ce nombre, **54%** sont des femmes.

**122** diplômés Nunavimmiut du programme Tamatumani, toute formation confondue, depuis 2008

\* La pandémie de COVID-19 a affecté à la baisse l'emploi des Inuit.



À noter que le conflit de travail qu'a vécu Mine Raglan en 2022 a affecté à la baisse l'ensemble des résultats de l'année.

## Contactez-nous

1950, Maurice-Gauvin, bureau 300, Laval, Québec, H7S 1Z5, Canada

450 668-2112 • [inforaglan@glencore.ca](mailto:inforaglan@glencore.ca)

[glencore.ca/raglan](http://glencore.ca/raglan) @raglanmine [linkedin.com/company/mine-raglan](https://www.linkedin.com/company/mine-raglan)

**MINE RAGLAN**  
UNE COMPAGNIE GLENCORE

Pour renseignements :

Amélie Rouleau

Directrice, Affaires publiques, communications et engagement avec les communautés

Tél. : +1 514 701-2215

[Amelie.rouleau@glencore.ca](mailto:Amelie.rouleau@glencore.ca)

Alexis Segal

Directeur, Affaires gouvernementales et corporatives

Tél. : +1 514 239-2527

[alexis.segal@glencore.ca](mailto:alexis.segal@glencore.ca)

